



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire
Section de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Travaux de revêtement de la façade de l'immeuble de l'Agence Auxiliaire de Daloa

1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), l'Institut d'émission commun aux pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), est un établissement public international dont le Siège est à Dakar. Outre l'émission des signes monétaires dans les Etats membres de l'Union dont elle a le privilège exclusif, la BCEAO est chargée de :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UMOA ;
- veiller à la stabilité du système bancaire de l'UMOA ;
- promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- mettre en œuvre la politique de change de l'UMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA.

2. Objet

Le présent document a pour objet de fixer les règles et procédures générales suivant lesquelles les entreprises sont autorisées à soumissionner à l'appel à concurrence en vue de sélectionner un prestataire qui sera chargé des travaux de revêtement de la façade de l'immeuble de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Daloa en Côte d'Ivoire.

3. Allotissement

Le présent appel d'offres comprend **un seul lot**.

4. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

5. Visite des lieux

Afin de préparer les offres, les soumissionnaires peuvent visiter les installations conformément aux dates mentionnées dans l'avis d'appel d'offres. Pour y participer, il conviendrait de prendre l'attache de la Section en charge de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité de l'Agence Auxiliaire.

6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins douze (12) mois à compter de la date de dépôt.

7. Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

8. Frais de soumission

La soumission est gratuite. Cependant, le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

9. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

10. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

11. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention :

«Appel d'offres pour les travaux de revêtement de la façade de l'immeuble de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Daloa en Côte d'Ivoire».

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LA CÔTE
D'IVOIRE

Route de Man - Angle Rue du stade

Tél : +225 27 32 78 39 65 - BP 46 Daloa, Côte d'Ivoire

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- un dossier administratif ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.

11.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe.

11.2. Dossier administratif

Le dossier administratif comprend les pièces ci-après :

- l'attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).

- les attestations d'usage indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis des autorités fiscales.
- les références bancaires complètes.

11.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la liste du personnel en charge du projet (Curriculum Vitae et certifications éventuelles);
- la liste des marchés similaires (montant, nature, maître de l'ouvrage) exécutés durant les trois (03) dernières années, la fourniture d'une attestation de bonne exécution serait un atout ;
- la documentation technique des matériaux à proposer ;
- un exemplaire du Cahier de charges entièrement paraphé, signé, daté et revêtu de la mention manuscrite "Lu et Approuvé".

11.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre tous les coûts. L'offre financière comprend :

- Une lettre de soumission suivant le modèle joint en annexe, datée et signée ;
- un devis quantitatif estimatif détaillé de l'offre.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

12. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

13. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront impérativement être déposées au Secrétariat du Chef de l'Agence Auxiliaire de Daloa à Daloa. La date et le lieu de dépôt seront précisés dans l'avis d'appel d'offres.

14. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité et à l'évaluation des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements.

15. Notification et attribution du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

16. Lieu de livraison et d'installation

Les équipements commandés devront être livrés à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Daloa en Côte d'Ivoire et installés conformément au présent dossier d'appel d'offres.

17. Délai de livraison et d'installation

17.1. Le délai de livraison et d'installation des équipements devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

17.2. Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1/1000) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

18. Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

19. Garantie

Les matériaux livrés et installés devront être garantis contre tout vice de fabrication. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

20. Modalités de paiement

Le montant total des travaux, déduction faite de la retenue de garantie, est réglé par virement bancaire après les travaux, attestés par un procès verbal provisoire et sur présentation de la facture en trois (3) exemplaires originaux, accompagnée des pièces justificatives (bon de commande ou contrat de marché, bordereau de livraison et bordereau de bonne exécution des prestations ou procès verbal de réception).

Toutefois, si l'attributaire du marché le souhaite, les modalités de règlement suivantes pourront être appliquées :

- une avance de 30% du montant du marché consentie à l'entrepreneur, après passation des commandes du matériel, des équipements et logiciels nécessaires auprès des fournisseurs, pour l'exécution des premiers travaux, sur présentation des pièces justificatives. Toutefois, le paiement de l'avance est assujéti à la production d'une caution solidaire fournie par une banque de premier ordre agréée par la BCEAO ;

Le remboursement de l'avance commence lorsque le montant cumulé des travaux atteint 30% du montant total de ceux-ci et doit être entièrement terminé lorsque ce montant atteint 80%. Il est opéré par retenue de 60% sur chaque décompte concerné ;

- des décomptes périodiques seront payés à l'entrepreneur ;
- les décomptes sur approvisionnements sont payables à hauteur de quatre-vingt pour cent (80%) du montant des factures réellement acquittées et approuvées par le Maître d'Ouvrage ou son Représentant ;

Une retenue de garantie égale à 5% du montant des travaux exécutés sera opérée sur chaque décompte. Le montant de la retenue ainsi constituée sera remboursé après la réception définitive des travaux qui interviendra à la fin de la période de garantie.

21. Litiges et contestations

21.1. Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

21.2. A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre désigné conformément à ce règlement.

21.3. L'arbitrage a lieu à Abidjan et se déroule en langue française.

21.4. Le droit applicable au fond du litige est le droit ivoirien.

22. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Section de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse suivante : courrier.a02@bceao.int.

ANNEXE II : MODELE DE DOCUMENTS

1. Formulaire de soumission

En-tête du soumissionnaire

LETTRE DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE REVETEMENT DE LA FACADE DE L'IMMEUBLE DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO À DALOA

Je soussigné [*Nom prénoms et fonction*],

Agissant au nom et pour le compte de la société [*Adresse complète de la société*]
inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de [*Ville de résidence*] sous le numéro
[*Numéro du registre de commerce*] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour les
travaux de revêtement de la façade de l'immeuble de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à
Daloa ;

- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié de mon
point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :

1 - me soumetts et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier de
consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de
douane de [*Montant total en chiffres et en lettres*],

2 - m'engage à exécuter les travaux dans un délai de [*Délai prévu dans le planning*] à compter
de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux,

3 - m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et
suivant les règles de l'art,

4 - m'engage à maintenir mon prix pendant une période de douze (12) mois à compter de la
date de dépôt des offres,

5 - demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant
crédit au compte n° [*numéro de compte en douze caractères*] ouvert au nom de [*Attributaire du
compte*].

Fait à [*Ville de résidence*] le [*jour/mois/année*]

Le [*Fonction*]

Signature et Cachet

[*Nom et Prénoms*]

Du

Au

2. Caution d'avance de démarrage

(Modèle)

Entête de la Banque

CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE

OBJET : Lettre de garantie à première demande de l'avance de démarrage du contrat de marché relatif aux travaux de revêtement de la façade de l'immeuble de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Daloa en Côte d'Ivoire

Nous faisons référence au contrat de travaux signé le.....entre la Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire et l'Entreprise(adresse).....pour les travaux de..... à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Daloa.

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, quedoit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF (montant en lettre et en chiffre)

En conséquence, à la demande de l'Entreprise....., nous soussignés, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de(libellé du marché) à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de F CFA (montant en lettres et en chiffres).

Nous, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme, à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le.....et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le.....et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise.....a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du procès-verbal de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remise. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit de Côte d'Ivoire notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux de Côte d'Ivoire seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Nom(s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet(s)

an

